

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 175 Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association Art Azoï ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement attribuée à l'association Art Azoï, BP 76 – 18-20 rue Ramus 75020 Paris, au titre de ses activités 2021 est fixée à 20.000 euros. 64902 ; 2021_06091

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO